

Formation

En présentiel

Responsabilité des constructeurs Assurance Construction

Ces derniers mois, l'actualité du droit de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction a été marquée par plusieurs décisions venues apporter des précisions décisives dans le cadre du traitement des litiges. Ces formations seront l'occasion d'analyser ces orientations jurisprudentielles et s'inscriront dans la perspective d'une gestion efficace du contentieux de la réparation des désordres de construction.

Dates & horaires

Vendredi 16 décembre 2022

De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (Pause déjeuner libre)

Accueil des participants à partir de 8h45

Lieu

Hôtel VATEL

4 Cours du Médoc - CS 70093 - 33070 Bordeaux cedex (accessible par le tram B)

Inscription

- Merci de vous **inscrire par e-mail** à l'adresse « bordeaux@racine-formation.eu »
- Pour finaliser votre inscription, merci de compléter et de nous retourner le formulaire accompagné du règlement à l'adresse suivante : Racine, 68 rue Achard, CS30107, 33070 Bordeaux Cedex. Le règlement par virement est possible sur demande.
- Les informations pratiques vous seront communiquées à réception du paiement.
- En raison du nombre réduit de participants, l'inscription sera validée à réception du règlement.

Date limite d'inscription le 6 décembre 2022.

Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le numéro 75331368433 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat), et justifiant d'un agrément QUALIOPI sous le numéro 2103176.1

(article L 6313-1-1° : Actions de formation)

—
Eligible FIF-PL

EN 2021

431

Participants formés

19.47 / 20

Moyenne des évaluations

Intervenantes



Sabine BERTOLASO, Maître de conférences, Consultant en droit des assurances et de la construction.



Gwénaëlle DURAND-PASQUIER, Agrégée des universités, Professeur à l'Université de Rennes 1, membre de l'IODE (Institut de l'Ouest : Droit et Europe) UMR CNRS 6060.



Emmanuelle MENARD, Avocat associée, Cabinet Racine Bordeaux, certifiée CAFOC.

Tarifs

—
600 euros TTC (500 euros HT) par participant incluant les frais de formation, le support documentaire et des collations.

Le règlement par virement est possible sur demande.

Règlement par chèque à l'ordre de :

Racine
68, rue Achard
CS 30107

Objectifs

#1

Connaître les évolutions relatives à la mise en œuvre des différents mécanismes de réparation et de garantie des désordres de construction

#2

Maîtriser les processus de gestion des délais de garantie et d'action

#3

Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la construction

Public visé

Avocats, assureurs, experts, responsables juridiques secteur construction et assurance, promoteurs immobiliers, maîtres d'ouvrage, architectes.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis

Connaissance des fondamentaux du droit de la responsabilité des constructeurs et de l'assurance construction.

Moyens d'évaluation

Un QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation.

Moyens pédagogiques

Un support pédagogique sera transmis au bénéficiaire de la formation.

Programme

Garantie légale des constructeurs

- Ouvrage et éléments d'équipement
- Impropriété à destination
- Dommages futurs et dommages évolutifs
- Bénéficiaire de la garantie décennale
- Etendue de la réparation
- Modes d'exonération

Focus : incidence des dispositions de l'article 1221 du Code civil sur la mise en œuvre de l'indemnisation

Responsabilité de droit commun

Assurance dommages-ouvrage

- Champ d'application
- Conditions de la responsabilité de l'assureur dommages-ouvrage et recours subrogatoire

Assurance de responsabilité civile

- Défaut d'aléa
- Activités garanties
- Devoir de conseil de l'assureur

Focus : assurances souscrites en LPS

Articulation des garanties d'assurance RC dans le temps

- Durée de la garantie
- Déclenchement de la garantie
- Cas pratique

Réception des travaux

Délais des actions et recours

- Délais des recours contre les constructeurs
- Délai de l'action directe du propriétaire de l'ouvrage contre l'assureur de responsabilité du constructeur

Renonciation - Interruption - Suspension

- Renonciation
- Effet interruptif d'une citation en justice
- Cas pratique
- Cas particulier du recours subrogatoire de l'assureur dommages-ouvrage

Responsabilité des constructeurs – Assurance construction

Nom :

Adresse postale :

Prénom :

e-mail :

Société :

Numéro de téléphone :

Date de formation :

Une journée de 7 h, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (pause déjeuner libre)

- 16 décembre à Bordeaux

Inscription

Pour vous inscrire et vous transmettre la convention de formation, merci de préalablement envoyer le présent formulaire par e-mail à l'adresse « bordeaux@racine-formation.eu ».

Veillez ensuite compléter et retourner la convention accompagnée du règlement pour finaliser votre inscription. Le règlement par virement est possible sur demande.

Date limite d'inscription : les inscriptions sont closes le 6 décembre. Toute annulation devra être effectuée au moins 5 jours calendaires avant la formation.

Tarif

600 euros TTC (soit 500 euros HT) par participant incluant le support documentaire et la pause du matin

Règlement par chèque à l'ordre de Racine Bordeaux, 68 rue Achard, CS 30107 – 33070 Bordeaux Cedex